RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bureau de Pornic

Mes DUVERT et MARTINEZ
Le Campus
Route de Saint Michel
C.S. 91229
44212 PORNIC CEDEX
duvert.[redacted]

Bureau de La Bernerie-en-Retz

Me TOSTIVINT
23, rue Georges Clémenceau
44760 LA BERNERIE EN RETZ
Tel : [redacted]
tostivint.olivier@loireocean.notaires.fr

Bureau de Chaumes-en-Retz

Me ROBREAU
Z.A. du Butai
ARTHON EN RETZ
44320 CHAUMES EN RETZ
[redacted]

Négociation et expertise immobilière
[redacted]

www.immobilier.notaires.fr

Gestion locative
[redacted]
location.[redacted]

Comptabilité
[redacted]

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédérick DUVERT, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Actions Simplifiées « NOTAIRES LOIRE OCEAN », titulaire d'un Office Notarial à PORNIC, route de Saint Michel, référencé sous le numéro CRPCEN 44121, il a été effectué le **24 avril 2026**, le **dépôt d'un original de la convention sous signature privée contresignée par avocats contenant consentement mutuel à divorce**, tel que prévu par l'article 229-1 du Code civil, entre :

[redacted]me Dorine **JEAN**, demeura[redacted]11 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité [redacted]
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ayant pour avocate Maître Sandra VERNET, avocate au barreau de SAINT-NAZAIRE et exerçant à titre individuel à PORNIC, 28 bis rue de Verdun.

Et

Madame Dorine **JEAN**, attac[redacted]
David Laurent **CADON**, demeurant à [redacted]

[redacted] le [redacted]115) le 11 juin 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant pour avocate Maître Corine LANDREAU, avocate au barreau de SAINT-NAZAIRE et exerçant à titre individuel sous la dénomination AVOCAP à PORNIC (44210), 41 rue du Canal.

Conformément aux dispositions de l'article 229-1 du Code civil, ce dépôt a donné ses effets à la convention en lui conférant date certaine et force exécutoire.
Le divorce est effectif à compter de la date dudit dépôt.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CHAUMES-EN-RETZ

[redacted]BUTAI
en Retz
0154
MES EN RETZ

Notaires

Membre d'une association agréée

Notaires Loire Océan, toute une équipe à votre service !